

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Date de convocation du Conseil : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 février 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, M. SCHROLL, Mme BOYADJIAN, M. THERRAS, M. HEMERY, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DANIELIAN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. ALLOIN), Mme DELEUZE (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BONET, Mme ASTIER (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON), Mme BATISTA (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ABRIAL,

Absents : M. NAAMANE

=====
Objet : Compte principal de la Commune – Exercice 2024 – Versement d'acomptes aux principaux partenaires de la Commune (associations / structures dédiées)

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 janvier 2024,

CONSIDERANT que dans le cadre des relations construites avec ses principaux partenaires (associations / structures dédiées) et du soutien financier apporté à ceux-ci, il est nécessaire d'envisager un versement d'acomptes mensuels jusqu'au vote du budget pour certains d'entre eux,

CONSIDERANT que ces avances s'avèrent indispensables au fonctionnement courant de ces structures et évite la constitution de fonds de roulement élevé,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Comptable du Trésor Public à verser au partenaire mentionné ci-dessous, jusqu'au vote du budget de l'exercice 2024, des acomptes mensuels de subventions, sans que cela ne présume des négociations des subventions 2024,

Association	Acompte mensuel à verser en 2024 jusqu'au vote du budget
Décines Meyzieu Athlétisme	4 000 €

- **DIRE** que la dépense fait l'objet d'une inscription au budget de l'exercice 2024,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, M. SCHROLL, Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20240201-D-DAF-24020104-DE
Date de télétransmission : 06/02/2024
Date de réception préfecture : 06/02/2024